



INSCRIPTION A LA FORMATION NIVEAU 2 **ORGANISEE PAR LE CYPREA CLUB** **ANNEE 2018-2019**



Le contenu de la formation :

La formation au niveau 2 de la FFESSM vise à l'acquisition d'aptitudes permettant de plonger encadré jusqu'à 40 m et en palanquée autonome jusqu'à 20 m. Pour atteindre cet objectif, la formation au niveau 2 comprend plusieurs parties :

- **Les entraînements en piscine le lundi soir**, pendant toute la durée de la formation ;
- **Les sorties techniques** en milieu naturel ou en fosse de plongée (attention, **un minimum de 10 plongées techniques** réalisées au cours des weekends et journées techniques programmées est **obligatoire** pour participer au stage final) ;
- **Des cours théoriques** d'environ 1h30 avec une évaluation finale réalisée par écrit. Le calendrier de ces cours sera arrêté en fonction des disponibilités des intervenants. **La note minimale de 10/20** à l'évaluation finale est **obligatoire** pour participer au stage final ;
- **Un stage final obligatoire** qui aura lieu du **15 au 19 avril 2019** à Saint-Cyr la Madrague.

Tous les renseignements concernant cette formation peuvent être obtenus auprès des responsables du niveau 2 :

Julien HEE (06.76.95.63.71 - julien_hee@yahoo.fr)
Patrice ORTEGA (06.25.28.62.11 - seaplouf@gmail.com)

Le calendrier :

- 08 octobre 2018, 20 heures : Clôture d'enregistrement des demandes d'inscription au niveau N2 ;
- 10 octobre 2018 : Constitution du groupe d'élèves en préparation du niveau 2 et réponses (acceptation ou refus) à chaque demande d'inscription au niveau N2 ;
- 15 octobre 2018 : Début de la formation à la piscine ;
- Du 15 au 19 avril 2019 : Stage final obligatoire et fin de la formation.

Les conditions d'inscription :

Pour mettre en œuvre ses formations, le CYPREA CLUB peut s'appuyer sur une équipe de moniteurs bénévoles, sur des installations adaptées (piscine, salle de cours), sur du matériel spécifique (matériel de plongée, d'enseignement, bateau appartenant au club), ainsi que sur des adhérents bénévoles qui participent aux activités du club (matériel, tâches administratives,...). Néanmoins, les capacités du club en matière de formation sont limitées ; le comité directeur a décidé d'accueillir en formation au niveau 2 les plongeurs ayant acquis un minimum d'expérience depuis l'obtention de leur niveau 1, et de donner la priorité aux plongeurs membres du club l'année précédente. Il sera donc tenu compte de ces éléments pour constituer le groupe des élèves préparant le niveau 2, et le cas échéant pour en limiter le nombre.

- Souscrire une adhésion au club correspondant à la formation souhaitée et comprenant la licence de la FFESSM ;
- Fournir le **Certificat médical d'Absence de Contre-Indication** à la pratique des activités subaquatiques (**CACI**) signé par un médecin généraliste ou du sport ou fédéral **de moins d'un an** ;
- Être titulaire du niveau 1 de la FFESSM ou d'un brevet équivalent ;
- Fournir la présente fiche d'inscription entièrement renseignée ;
- Justifier **après** l'obtention du niveau 1 de 10 plongées en milieu naturel (à renseigner obligatoirement page suivante à partir du carnet de plongée qui pourra être consulté par les responsables de niveau 2)

La demande d'inscription : (A remplir lisiblement, sans oublier le verso)



NOM : PRENOM : DATE DE NAISSANCE :/...../.....

ADRESSE : CP : VILLE :

TEL MOBILE : ADRESSE EMAIL :@.....

BREVET DE PLONGEUR : DELIVRE LE :...../...../..... PAR :.....

SOUHAITE M'INSCRIRE A LA FORMATION AU NIVEAU 2 ORGANISEE PAR LE CYPREA CLUB EN 2018-2019

DATE :/...../.....

SIGNATURE :



PLONGEES REALISEES DEPUIS L'OBTENTION DU NIVEAU 1 :

NOMBRE :

Reporter à partir du carnet de plongée dans le tableau suivant les 10 dernières plongées réalisées en milieu naturel après le niveau N1 obtenu. Les plongées réalisées au cours de la formation N1 et lors de validation du N1 en mer ne sont pas comptabilisées:

N°	DATE	CLUB OU STRUCTURE COMMERCIALE	SITE DE PLONGEE	DUREE	PROF.
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

L'équipe d'encadrants N2 se laisse la possibilité de demander à consulter le carnet de plongée